Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00265

Arrêté n° AG-2026-DIMENC-0886 du 19 octobre 2026

Modifiant l'arrêté n° 2020-1301/GNC du 25 août 2020 portant autorisation d' exploiter les centrales photovoltaïques sur la Grande Terre en lien avec la quatrième période d'instruction

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 195 du 5 mars 2012 relative au système électrique de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 2020-1301/GNC du 25 août 2020 portant autorisation d'exploiter les centrales photovoltaïques sur la Grande Terre en lien avec la quatrième période d'instruction ;

Vu la demande de la société Népoui Solaire SAS par courrier en date du 16 mars 2026,

ARRETE

Article 1er : Au dernier alinéa de l'article 7 de l'arrêté modifié n° 2020-1301/GNC du 25 août 2020 susvisé, les termes : « *dans un délai de 72 mois à compter de la date de délivrance de la présente autorisation* » sont remplacés par les termes : « *avant le 31 octobre 2028* » sans raccourcissement de la durée du contrat de vente d'énergie.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement chargé des secteurs de la mine et de l'énergie

ALCIDE PONGA

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MILAKULO TUKUMULI